

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2008

OBJET
<i>de la Délibération</i>

MARCHE PONDIBUS

Date de convocation du Conseil Municipal

11 décembre 2008

Date d'affichage : 11 décembre 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER
Adjoints au Maire.

M. BAUCHER, M. JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURS, Mlle ORINEL, Mme LE STRAT, Mme ROUILLARD, M. DERRIEN, M. MOUHAOU, M. PERESSE, Mme GUEGUAN,
Conseillers Municipaux.

Absent ayant donné pouvoir

M. LE BARON à M. MARCHAND

MARCHE PONDIBUS

Rapport de Alain LE MAPIHAN

Par délibération en date du 10 janvier 2003, le Conseil Général du Morbihan a délégué à la Ville de PONTIVY la compétence transport collectif (urbain et scolaire) sur son territoire à compter du 15 janvier 2003.

Le marché actuel « Pondibus » arrive à terme au 30 juin 2009.

Une réflexion en matière de transport collectif à PONTIVY a été menée en partenariat avec le Conseil Général du Morbihan et a permis de définir de nouvelles orientations pour le renouvellement d'un service de transport urbain et scolaire.

Le marché, passé par appel d'offres ouvert, serait conclu pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} juillet 2009.

La nouvelle organisation de Pondibus regroupe 4 catégories de prestations

1. Le transport scolaire comporte les circuits scolaires inclus dans le périmètre de la ville pour les élèves des établissements primaires et secondaires. Il est assuré par le bus assurant à titre principal les lignes régulières du transport urbain, et un car. Pas de modification significative.
2. Le transport urbain régulier comporte 4 boucles reliant les principales zones de population et d'activité.
Boucle 1: Quartiers Ouest : légère adaptation de la boucle actuelle pour intégrer davantage les nouvelles zones d'habitat.
Boucle 2 : Route de Mur : proposition d'adaptation d'une ligne régulière, au lieu d'un transport à la demande, compte tenu de l'implantation de nouveaux équipements et services.
Boucle 3: Pontivy sud : légère adaptation de la boucle actuelle, avec un fonctionnement différent matin et après midi.
Boucle 4 : St Niel : simplification de la boucle actuelle avec extension, au delà de la rocade, envisagée pour 2010.

Toutes les boucles sont assurées par le même bus d'une capacité minimale de 35 places (au moins 20 assises et au moins 15 debout).

L'arrêt La Plaine est l'arrêt central qui doit être desservi à chaque passage.

La solution de base du marché porte sur la période du lundi au vendredi, avec la fréquence journalière suivante entre 8h35 et 18h03 (premier et dernier départ de la Plaine) :

Boucle 1 : 9 rotations

Boucle 2 : 6 rotations

Boucle 3 : 4 rotations

Boucle 4 : 4 rotations

Le samedi est proposé en option avec 3 possibilités (toute la journée, seulement le matin, seulement l'après-midi) et un allègement des rotations.

3. Le transport à la demande est un service forfaitaire effectué par des véhicules ordinaires, déclenché sur réservation et desservant plusieurs quartiers de Pontivy selon deux boucles :

Boucle A : les quartiers de Sainte-Tréphine, Kerficelle, l'Echantillon

Boucle B : les quartiers du Pigeon Blanc, Crénihuel et Talcoët.

La fréquence, du lundi au vendredi, est de 2 trajets pour chaque boucle matin et après-midi. Les lundi, mercredi et vendredi, il y a un trajet supplémentaire le matin pour chaque boucle, et un autre l'après-midi uniquement pour la Boucle B.

4. Le service de Stival est un service de transport mixte avec une ligne TIM assurée par le conseil général, une ligne régulière de transport urbain et une ligne de transport à la demande assurées par la Ville.

La ligne régulière de transport urbain assure 2 trajets les lundi et vendredi après-midi, le TAD assure 1 trajet le matin les lundi, mercredi et vendredi, 1 trajet l'après-midi les mardi, mercredi et jeudi

Dans les 2 cas, l'itinéraire serait prolongé jusqu'à la limite du territoire communal, avec un arrêt supplémentaire dénommé « Kervehaut »

Nous vous proposons :

- d'approuver la nouvelle organisation du Pondibus et l'engagement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour le renouvellement de ce service de transport urbain et scolaire sur le territoire de la Ville.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à PONTIVY, le 18 décembre 2008

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**